



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 3 septembre 2025

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Jardins familiaux, liste d'attente, réponse à la question du 26 juin 2025 de Monsieur le Conseiller communal Yannick Moser

En complément à la réponse donnée en séance du 26 juin dernier, la Municipalité peut préciser que la liste d'attente s'élevait au 1^{er} juillet 2025 à 60 personnes. Il est utile de préciser qu'avant l'attribution d'une parcelle, un contrôle est réalisé par la gérance en collaboration avec le service des Finances afin de savoir si la personne est débitrice auprès de la Commune. Si tel est le cas, le jardin ne lui sera pas loué et une demande sera effectuée auprès de la prochaine personne candidate sur la liste.

Quant à la sous-location, aucun cas n'a été identifié. Cependant, il est arrivé qu'un locataire, atteint dans sa santé pendant une période, demande à une connaissance de s'occuper de son bien et avise la gérance de cette situation. Evidemment que pour les personnes non informées, ceci peut faire penser à de la sous-location. Pour conclure, nous pouvons affirmer que la collaboration gérance – Commune (services Finances – Infrastructures, travaux publics et domaines) est bonne.

2. Actions de promotion de la mobilité douce

La journée sans voiture prévue le 21 septembre 2025 n'aura pas lieu. En effet, l'expérience de ces dernières années démontre qu'un dimanche ne permet pas d'obtenir les effets attendus pour cette action.

Afin de maintenir une dynamique autour de la mobilité douce, deux autres actions seront proposées durant le mois de septembre.

Défi cycliste de la Broye – Cyclomania

La Ville de Payerne fait partie des 14 communes de la région de la Broye qui participent au défi Cyclomania. L'objectif est d'encourager les habitantes et habitants, dans un cadre ludique et stimulant, à utiliser davantage le vélo au quotidien. Cyclomania est une action annuelle de promotion du vélo mise sur pied par Pro Velo. Les communes, villes et régions participantes proposent à leur population un défi cycliste d'une durée d'un mois, du 1^{er} au 30 septembre 2025. Téléchargez l'application, enregistrez vos déplacements, récoltez des points pour la région et tentez de gagner des prix. Vous trouverez plus d'informations sur www.payerne.ch/cyclomania-2025.

PARK(ing) Day

Le vendredi 19 septembre 2025, la Ville de Payerne participera à l'action mondiale PARK(ing) Day, qui vise à sensibiliser à l'occupation de l'espace public par la voiture. L'idée est de transformer symboliquement des places de stationnement en espaces conviviaux. Trois places seront ainsi aménagées avec des bancs, des arbustes, des fleurs et même quelques cageots de pommes, afin d'inviter à la réflexion et à l'échange sur la place accordée à la voiture dans l'espace public. Vous trouverez plus d'information sur www.aktif-traffic.ch/parking-day-FR.

3. Mise au concours de la Brasserie Notre-Dame

La Municipalité informe le Conseil communal qu'à la suite de la décision de l'actuel exploitant de mettre un terme à son contrat de bail après quatre années de collaboration, la Brasserie Notre-Dame a été mise au concours. Situé au cœur de la Grand'Rue, cet établissement historique dispose de 70 places à l'intérieur ainsi que d'une terrasse de 20 places et bénéficie d'une cuisine professionnelle entièrement équipée.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement l'exploitant sortant pour son engagement, la qualité de son travail et son accueil de la clientèle tout au long de ces années.

Les personnes intéressées à reprendre l'exploitation sont invitées à déposer leur candidature et leur projet jusqu'au 30 septembre 2025. L'ouverture de la nouvelle exploitation est prévue au plus tard le 1^{er} mars 2026.

4. Distribution gratuite de sacs poubelle officiels

Pour donner suite aux interventions de Madame la Conseillère communale Laura Macchia et Monsieur le Conseiller communal Yannick Moser lors de la séance du Législatif du 26 juin dernier, il est donné les informations suivantes relatives au sujet cité en titre.

Un rappel de cette prestation sera inséré dans le prochain numéro du Trait d'Union. De plus, le MEMODéchets informe de l'existence d'allégements prévus pour les familles en mentionnant le règlement sur la gestion des déchets. Cependant, ces allégements seront précisés et mentionnés clairement dans le MEMODéchets 2026. Pour rappel, ce document est disponible sur le site internet et envoyé à tous les ménages de la Ville.

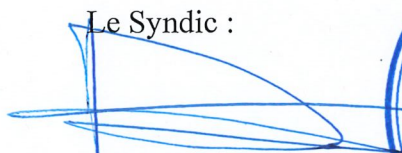
Les bénéficiaires de distribution gratuite de sacs poubelle officiels est régi par l'annexe du règlement communal sur la gestion des déchets pour laquelle la Municipalité est compétente. De ce fait, l'Exécutif analysera les possibilités d'étendre cette prestation à d'autres catégories de personnes.

5. Complément à la communication du 18 juin 2025 relative au boucllement du préavis n° 26/2016 Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale

Dans le cadre du préavis n° 26/2016, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 1'320'000.— TTC pour la finalisation de la restauration des façades de l'Abbatiale en complément des travaux de l'étape 1 de sauvegarde de l'Abbatiale entrepris en 2014. Les travaux ont été exécutés conformément au cahier des charges pour le montant de **Fr. 1'311'668.—**. Cette restauration a été subventionnée à hauteur de Fr. 426'536.—. Le solde est amorti depuis l'exercice 2019 et sa valeur résiduelle au 31 décembre 2024 se monte à Fr. 646'732.—.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

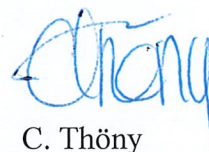
Le Syndic :



L. Voinçon



La Secrétaire :



C. Thöny